



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE CAUMONT

**ARRETE DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT N° 22-2023**

Réglementant l'accès aux Routes Départementales 93, 178 et 265 le samedi 17 juin et le dimanche 18 juin 2023

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers ;

**Considérant** que pour le bon déroulement de la « Grande Parade de la Seine-Maritime » le dimanche 18 juin 2023, il convient d'interdire l'accès et le stationnement aux véhicules motorisés sur les routes départementales 93, 178 et 265 (tronçon entre les intersections avec la RD 64A et la RD 93)

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation sur la route départementale 93, appelée « Quai de Seine », sur la route départementale 178, appelée « La Cavée », et sur le tronçon de la route départementale 265 entre ses intersections avec la route départementale 93 et la route départementale 64a, seront strictement interdites à tous véhicules motorisés le dimanche 18 juin 2023 à partir de 8h00 pour les conducteurs munis d'un laissez-passer et de 6h00 pour les autres usagers, jusqu'à 18h.

**ARTICLE 2 :**

Le stationnement des deux côtés de la route de la Cavée, du Quai de Seine et du tronçon de la route de Jumièges entre ses intersections avec la route départementale 93 et la route départementale 64a est formellement interdit à partir du samedi 17 juin 2023 à partir de 12h00, jusqu'à 18h00 le dimanche 18 juin 2023.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté de circulation et de stationnement n°21-2023 du 12 mai 2023 est abrogé.

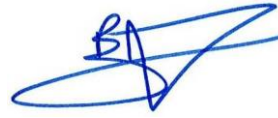
**ARTICLE 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire de Caumont est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution du cet arrêté dont ampliation est adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours



A CAUMONT le 19 mai 2023  
Le Maire,  
Sylvain BONENFANT